

DELIBERATION

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU le rapport d'orientation budgétaire 2026, ci annexé,

OUÏ l'exposé de Madame Stéphanie VON EUW, rapporteur,

CONSIDÉRANT, qu'il y a eu lieu de tenir un rapport d'orientation budgétaire dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif ;

CONSIDÉRANT, l'impossibilité de réunir le quorum pour la séance du vote du budget primitif dans le délai de 10 semaines à compter du vote du ROB ayant eu lieu le 16 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT, que le ROB initial voté le 16 janvier 2026 ne peut plus fonder l'adoption du budget primitif dans les délais requis du fait de l'absence de quorum lors de la séance initialement prévue pour le vote du budget primitif ;

CONSIDÉRANT, la nécessité de renouveler le ROB actualisé pour permettre l'adoption du budget primitif avant le 30 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT, que les élections municipales de mars 2026 ont nécessité le renouvellement du Conseil d'administration du CCAS installé en séance constitutive le 17 avril 2026.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE

PREND ACTE de la tenue du rapport d'orientation budgétaire au titre de l'exercice 2026.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration.

Fait à Pontoise, le **21 AVR 2026**

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le
De la Publication le

Stéphanie VON EUW

Présidente du CCAS

